

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 06 DECEMBRE 2023

Convocations adressées le : mercredi 29 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 6

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Armelle AUDIN ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Pascale DEVALLEE ; Aude GOBLET ; Michel PADONOU.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Alain BENARD ; Corinne CHAILLEUX ; Cédric DE OLIVEIRA ; Emmanuel FRANCOIS ; Christian GATARD ; Sébastien MARAIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER.

Secrétaire de séance :

Michel PADONOU

C 23/12/02 – FONCIER – ACQUISITION D'OPPORTUNITE DU 116 RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le Comité syndical a, par délibération du 06 septembre 2023, approuvé l'acquisition auprès de Monsieur et Madame BERTHIER d'un appartement situé au 116 rue de la Mairie à la Riche, constituant les lots 1, 25 et 45 de la copropriété, moyennant le prix net vendeur de 200 000 €.

Cette même délibération accordait la faculté aux propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 31 décembre 2024 moyennant un versement du prix de vente en deux temps : 1/3 à la signature de l'acte authentique et les 2/3 restants à la libération des lieux.

Monsieur et Madame BERTHIER ont signé le 16 octobre 2023 un compromis de vente pour l'acquisition de leur futur bien, lequel prévoit une réitération de l'acte authentique le 16 février 2024.

A cette date, Monsieur et Madame BERTHIER devront être en possession de la totalité des fonds pour pouvoir signer l'acte authentique d'achat de leur futur bien, ce qui n'est pas compatible avec les dispositions prévues dans la précédente délibération du 06 septembre 2023.

Par ailleurs, des travaux d'une durée d'un mois et demi environ sont nécessaires dans le futur bien, pour rendre celui-ci accessible à Madame BERTHIER, qui vit seule et est âgée de 91 ans.

Au regard de la situation particulière de Madame BERTHIER, il vous est proposé de revenir sur les modalités de paiement initialement définies dans la délibération du Comité syndical du 06 septembre 2023 et d'accepter l'acquisition de leur bien au prix de 200 000 € avec un différé de jouissance jusqu'au 16 avril 2024.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis rendu par le pôle d'évaluation domaniale le 14 février 2020, actualisé le 18 novembre 2021 puis le 30 juin 2023,

Vu la délibération du Comité syndical du 06 septembre 2023,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien auprès de Monsieur et Madame BERTHIER situé au 116 rue de la Mairie à La Riche au sein d'un immeuble en copropriété et représentant les lots 1, 25 et 45 de ladite copropriété, au prix net vendeur de 200 000 €,
- **ACCORDE** la faculté aux anciens propriétaires de conserver la jouissance de leur bien jusqu'au 16 avril 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière, dont la rédaction sera effectuée par l'étude notariale Groupe Monassier située 3 rue du Pont Volant à Joué les Tours assistée de Maître Triquet notaire à la Riche,
- **PRECISE** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Michel PADONOU</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>   <p>Soazic LE GUEN</p>
--	---